

APPEL A PROJETS FORFAIT QUALITE RENOVE 2024

EN DIRECTION DES ALSH, ACCUEILS ADOS ET ACCUEILS DE JEUNES

DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE

La Caisse d'Allocations familiale de la Corrèze reconduit en 2024 son appel à projets **auprès des Alsh, Accueils Ados et Accueils de jeunes du département de la Corrèze conventionnés avec la Caf au titre de la prestation de service**. Cet appel à projet est centré sur les 3 orientations suivantes :

- **l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les Alsh, Accueils Ados et Accueils de jeunes,**
- **les séjours camps des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans,**
- **les camps ados et les chantiers de jeunes pour les jeunes de 15 à 25 ans.**

Un même gestionnaire peut déposer un ou plusieurs projets relevant d'une ou plusieurs de ces orientations.

Le ou les dossiers complets doivent être transmis à la Caf uniquement par mail à l'adresse suivante : Appel-A-Projets@caf19.caf.fr

Les conseillères techniques Caf de territoire sont vos interlocutrices pour tout renseignement concernant vos projets aux coordonnées ci-dessous :

- **Julie Marie-Louise** : territoire de la Communauté d'Agglomération de Brive
Tél. : 05 55 17 32 46 – email : julie-marie.louise@caf19.caf.fr
- **Camille Bousquet** : territoires de Tulle Agglo et de la Communauté de communes Ventadour, Vézère Monédières
Tél. : 05 55 17 32 38 – email : camille.bousquet@caf19.caf.fr
- **Lucie Madelmont** : territoires des communautés de communes Xaintrie Val'Dordogne et Haute Corrèze Communauté
Tél. : 05 55 17 32 37 – email : lucie.madelmont@caf19.caf.fr
- **Sylvie Faure-Beysserie** : territoires des communautés de communes Midi Corrèzien, Vézère- Monédières-Millesources, Lubersac-Pompador et Pays d'Uzerche.
Tél. : 05 55 26 47 87 – email : sylvie.faure-beysserie@caf19.caf.fr

SEJOURS CAMPS ALSH DES ENFANTS ET DES JEUNES DE 6 A 18 ANS

A qui s'adresse l'appel à projet ?

- Gestionnaires d'accueils de loisirs,
- Gestionnaires d'Accueils Ados

du département de la Corrèze, conventionnés avec la Caf au titre de la prestation de service.

Objectif de l'appel à projet :

- Encourager le désir de responsabilisation des enfants et des jeunes en les accompagnant dans la construction d'un projet.
- Donner aux enfants et aux jeunes la possibilité de vivre une expérience humaine enrichissante leur permettant l'apprentissage de savoir-faire et savoir-être.
- Favoriser l'implication des enfants et des jeunes dans la vie locale et donner une image positive de la jeunesse sur le territoire.

Actions éligibles :

Séjour de vacances avec une réelle dimension citoyenne, écocitoyenne, solidaire, environnementale, humanitaire :

- Séjours pendant les vacances de février, printemps, d'été et de Toussaint 2024
- Durée du séjour : minimum 3 jours, 2 nuits
- Age des jeunes : 6-18 ans
- Lieu du séjour : France Métropolitaine
- Tarification aux familles proportionnelle aux ressources (pas de tarif unique).

Modalités de financement de la Caf :

- Possibilité de financement de plusieurs séjours pour un même gestionnaire dans l'année, selon les tranches d'âge ou les thématiques.
- Montant forfaitaire maximum par projet de séjour, sachant que **le montant de l'aide ne doit pas dépasser 80 % du coût total du projet.**
- Seul le temps d'animation et d'encadrement des jeunes pendant le séjour est à valoriser (le temps de préparation ne doit pas figurer dans le budget prévisionnel).

Montant de l'aide :

Associations	2 500 €
Collectivités	2 000 €

Seuls les dossiers complets et respectant strictement les conditions d'éligibilité seront recevables.

Les dossiers seront examinés au fil de l'eau et une notification de décision sera adressée au gestionnaire. **Les aides seront accordées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle de la Caf.**

En cas d'annulation du projet, le gestionnaire doit prévenir la Caf au plus tôt par mail à l'adresse suivante Appel-A-Projets@caf19.caf.fr et procéder au remboursement du montant versé dans les plus brefs délais.

Dépôt des dossiers :

Pour être recevables, les dossiers doivent être déposés en amont du déroulement de l'action pour laquelle un financement est demandé et au plus tard le 2 septembre 2024. Les dossiers arrivés après cette date ne seront pas examinés.

Constitution du dossier :

- 1) L'imprimé simplifié de demande ci-joint (**annexe 1**), à retourner dûment complété et signé par la personne habilitée.
- 2) Le budget prévisionnel de fonctionnement du projet ci-joint dûment complété et signé par la personne habilitée (**annexe 2**).

L'attestation de déclarations sociales et de paiement des cotisations de moins de six mois pour les associations uniquement.

Bilan de l'action :

La fiche bilan (**annexe 3**) et le compte de résultat du séjour réalisé (**annexe 3 bis**) ci-joints sont **à retourner dans les deux mois suivant la réalisation du séjour.**